

Se regrouper n'est pas obligatoire

L Pour les opérateurs, le battage autour des implantations d'antennes, n'est pas vraiment le bienvenu. De même que le principe de précaution prôné face à des risques toujours discutés...

Ce qui est sûr pour eux, " *c'est que ces implantations répondent à nos obligations légales de couverture à 99 %, mais aussi à une demande accrue du public en matière de services de télécommunication*", avance Patricia Verdood, de Mobistar. En d'autres termes, "ce n'est pas notre faute si le public nous demande de regarder la TV ou d'accéder à son mail sur son téléphone"....

Air connu? Sans doute, de même

que l'impossibilité d'obliger les opérateurs à regrouper leurs antennes par sites, pour minimiser les risques: " *Chaque fois qu'un site est élu par nos services techniques, nous envoyons une proposition de partage à nos concurrents, Proximus et Base; à eux de nous répondre, parfois positivement, mais ils sont aussi tenus par leurs propres critères techniques*".

Pour notre part, nous n'avons dénombré en gros qu'un quart de "sites partagés". Ce n'est pas demain qu'on évitera donc par exemple une antenne avenue Charles-Quint, et une autre à trente mètres pratiquement en face. «

LW.